

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 28 MARS 2012

PRESENTS :

Mr Laurent DEVIN, *Bourgmestre-Président*,

Mme et Mrs Jérôme URBAIN, Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER, *Echevins*,

Mmes et Mrs Jacques DERVAL, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Philippe de STEXHE, Etienne PIRET, Luc JONNART, Frédéric JOIE, Jean-Pierre JAUMOT, Benoît DEGHOAIN, Laurent ARMAN, Claudine DURINCKX, Raymond GROETEMBRIL, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT, Armand STRUB, *Conseillers*,

Mr Yvon STAQUET, *Président du C.P.A.S.*,

Mme Eve DELVINQUIERE, *Secrétaire communale f.f.*

ABSENTS:

Mr André NAVEZ

Mr Julien URBAIN

Mme Véronique DUBRULLE

EXCUSE:

Mr Alain DETAEYE

Convoquée en date du 20 mars 2012, la séance est présidée par Monsieur Laurent DEVIN, Bourgmestre.

Conseil communal du 28 mars 2012

à 20 h

Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

SEANCE PUBLIQUE

JURIDIQUE

- 1. Convention de concession de service public pour l'enlèvement et la garde de véhicules saisis sur la voie publique**
- **APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de convention de concession de service public pour l'enlèvement et la garde de véhicules saisis sur la voie publique.

Accord à l'unanimité

- 2. Convention entre l'asbl Rugby Coyote Club et la Ville de Binche – Mise à disposition pour une durée de 25 ans du terrain et des infrastructures à la rue du By n° 4 à Epinois**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à approuver la conclusion de convention de mise à disposition avec le Rugby Coyote Club, pour une durée de 25 ans, du terrain et des infrastructures sis rue du By n° 4 à Epinois.

Accord à l'unanimité

- 3. Convention de mise à disposition d'un terrain par la zone de police à la Ville de Binche pour y installer les serres communales**
- **APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver la convention de mise à disposition par la zone de police d'un terrain sis route de Charleroi 14/16 à Ressaix, en vue d'y installer les serres communales.

M. Groetembril demande comment la Zone de Police peut mettre à disposition de la Ville des terrains qui ne lui appartiennent pas.

M. Devin répond que les terrains concernés par la mise à disposition appartiennent à la Zone de Police.

M. Groetembril souligne que le terrain concerné est donc celui sur lequel la Zone de Police implante son nouveau bâtiment. Il rappelle que l'établissement de la Zone de Police sur ce terrain suscite beaucoup d'opposition de la part des riverains. Il demande si l'implantation supplémentaire des serres communales est opportune dans ce contexte.

M. Devin explique que lors de la réunion citoyenne, le dossier d'implantation des serres sur ce terrain a été abordé. Les riverains présents étaient favorables au projet. M. Deghorain, qui était présent, peut en attester. Il souligne que l'exploitation des serres communales sur ce terrain n'est pas de nature à occasionner des nuisances sonores pour les riverains.

M. Groetembril demande si les autorisations urbanistiques ont été obtenues afin d'implanter les serres sur ce site.

M. Devin répond que cet aspect du dossier a également été abordé et que la Ville dispose du permis d'urbanisme ad hoc.

Accord à l'unanimité

PERSONNEL

4. Personnel administratif – Chef de service administratif C3 – Déclaration de la vacance d'emploi – Réserve de promotion

- DECISION

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur :

- la vacance d'un poste de chef de service administratif C3 ;
- la prise en compte de la réserve de promotion en vue de promouvoir un agent définitif à ce poste.

Accord à l'unanimité

FINANCES

5. Approbation par la tutelle du budget ordinaire et extraordinaire – Exercice 2012 – Communication

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de l'approbation du budget ordinaire et extraordinaire par la tutelle, en date du 02 février 2012 et ce pour l'exercice 2012.

Prise de connaissance

6. Demande d'accès aux données des bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) auprès de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale – Exercices 2012 et 2013 – Contrat entre les parties

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver la conclusion du contrat sur deux ans (2012-2013) N° 12/07 avec la Banque Carrefour, afin d'obtenir la liste des habitants de la commune bénéficiant d'une intervention majorée en matière de soins de santé (BIM).

Accord à l'unanimité

SUBSIDES

7. Subsidés communaux – Agréation des associations ayant bénéficié de subsidés en nature – Exercice 2011

- DECISION

Le Conseil communal est invité à procéder à l'agréation des associations qui, au cours de l'année 2011, ont bénéficié d'une aide en nature sans pour autant solliciter un subside en espèces.

Accord à l'unanimité

8. Subsidés communaux – Octroi d'un subside nominatif à diverses associations – Exercice 2012

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur l'octroi d'un subside nominatif à diverses associations pour l'exercice 2012.

M. Piret constate que l'asbl Remparts apparaît à nouveau sur la liste, proposée au Conseil communal, des associations qui bénéficieront d'un subside nominatif en 2012. Il rappelle qu'en mars 2011, cette asbl a perdu son agréation communale. En avril 2011, M. Joie pour le groupe Union était intervenu et avait obtenu la radiation de la liste 2011 des associations susceptibles de recevoir un subside nominatif, de l'asbl Remparts, en raison de l'absence d'activité et de comptes rentrés par celle-ci et de son absence d'agréation. M. Piret demande dès lors la raison de la réapparition dans la liste 2012 de cette asbl, qui n'est même plus agréée par la Ville.

M. Devin relève la pertinence de la remarque de M. Piret. Il demande que le Conseil communal marque son accord sur la liste moyennant le retrait de cette asbl. Il ajoute que la Ville n'a évidemment liquidé aucun montant en faveur de cette asbl, ni en 2011, ni en 2012.

Accord à l'unanimité moyennant le retrait de l'asbl Remparts de la liste

9. Subsidés communaux – Octroi d'un subside ponctuel et exceptionnel – Exercice 2012

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur l'octroi d'un subside ponctuel et exceptionnel de 2.400 € à l'Union Basket Club de Binche pour l'organisation de « Waudrez en fête » qui se déroulera du 25 mai 2012 au 28 mai 2012.

Accord à l'unanimité

10. Subside communal – Association sportive locale – Agréation

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur l'agréation au Club de pétanque des Battignolles, en vue de pouvoir bénéficier, dès 2012, du subside communal octroyé aux associations sportives locales.

Accord à l'unanimité

11. Subsides communaux – Société culturelle – Agréation

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur l'agréation à l'asbl « *Les Ateliers HP* », en vue de pouvoir bénéficier, dès 2012, du subside communal octroyé aux sociétés culturelles.

Accord à l'unanimité

REGIE FONCIERE

12. Approbation du budget 2012 de la Régie Foncière – Communication de la délibération du Collège Provincial du Hainaut en date du 02 février 2012

– Notification

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de l'approbation du budget 2012 de la Régie Foncière communale, approuvé sans aucune remarque et tel qu'arrêté par le Conseil communal en date du 20 décembre 2011.

Prise de connaissance

13. Rétrocession au domaine public de la rue Maton à Bray

- DECISION

Le Conseil communal est invité à émettre un avis favorable pour :

- que les parcelles privées cadastrées section B ns° 131 s5, 131 r6, 131 t6, 129 y2 et 131 c4, constituant l'assiette d'une partie de la rue Maton à Bray, soient considérées comme une voie publique et puissent dès lors être incorporées dans la voirie communale conformément au procès-verbal de mesurage dressé par Monsieur BOUQUELLE, Géomètre-Expert ;
- que cette reconnaissance entraîne toutes les conséquences juridiques qui en découlent, tant à l'égard des riverains que du public, et notamment :
 - pour le public : concrétisation du droit absolu de passage ;
 - pour les riverains : concrétisation du droit de prendre accès et vues ;
- charger le Comité d'Acquisition d'Immeubles de Charleroi de la transaction.

Accord à l'unanimité

14. Cession à titre gratuit d'une partie de la rue Bouleau à Bray

- DECISION

Le Conseil communal est invité à :

- approuver les projets d'acte établis par le Comité d'Acquisition d'Immeubles de Charleroi relatifs à la cession gratuite à la Commune de Binche, des parcelles cadastrées section B ns° 150 V4 et 150 K3/pie constituant l'assiette d'une partie de la rue Bouleau à Bray ;
- imputer la somme de 600 € à titre de provision pour frais d'acte à l'article 104/122-48 du budget ordinaire de l'exercice 2012.

Accord à l'unanimité

15. Emprises rue des Boulois à Leval-Trahegnies – Travaux d'amélioration de la voirie et de l'égouttage – Approbation des conventions

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à :

- approuver les évaluations relatives aux travaux d'amélioration de la voirie et de l'égouttage de la rue des Boulois à Leval-Trahegnies établies par l'I.D.E.A. ;

- charger le Comité d'Acquisition d'Immeubles de Charleroi d'établir les projets de transactions ;
- inscrire les dépenses à la prochaine modification budgétaire du budget extraordinaire de l'exercice 2012.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

16. Reconditionnement de l'Aile Saint-Paul et sécurisation du Musée du Carnaval et du Masque – Lot 1

- **Approbation de la correction de l'avenant 2**
- **Renforcement compteur gaz, variantes planchers et approbation de l'avenant 3**
- **Mise en conformité du local gaz et chaufferies**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le montant corrigé de l'avenant 2 - Renforcement compteur gaz et variantes planchers du marché "Reconditionnement de l'Aile Saint-Paul et sécurisation du Musée du Carnaval et du Masque - Lot 1 (Gros oeuvre, stabilité, parachèvements)", à savoir 31.146,53 € hors TVA ou 37.687,30 €, 21% TVA comprise, au lieu de 30.384,23 € hors TVA ou 36.764,92 €, 21% TVA comprise ;
- approuver l'avenant 3 - Mise en conformité du local gaz et chaufferies du marché "Reconditionnement de l'Aile Saint-Paul et sécurisation du Musée du Carnaval et du Masque - lot 1 (Gros oeuvre, stabilité, parachèvements)" pour le montant total en plus de 36.332,25 € hors TVA ou 43.962,02 €, 21% TVA comprise ;
- approuver la prolongation du délai de 15 jours ouvrables ;
- transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle ;
- adapter le cautionnement actuel, vu l'augmentation de plus de 20% du montant de commande de ce marché. Le cautionnement actuel de 30.690,00 € sera donc augmenté de 1.860,00 € et ainsi porté à 32.550,00 € ;
- le crédit permettant cet avenant est inscrit au budget extraordinaire 2012, article 71/72302-60/2010 (n° de projet 20107713) ;
- ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire.

M. Piret indique que s'il marque son accord avec le principe des travaux au Musée du Masque, il s'inquiète de la gestion de ce chantier et des surcoûts importants. Il souligne que son inquiétude ne se limite pas à ce seul dossier, mais aussi aux nombreux autres pour lesquels le Conseil communal est régulièrement amené à approuver les avenants. Il souligne par ailleurs que le financement de ces avenants est souvent prévu via la modification budgétaire à venir. C'est notamment le cas pour l'avenant 2 relatif au lot 1 de la rénovation du Musée du Masque. Il demande donc des explications sur l'évaluation manifestement inadéquate par la Ville des travaux qu'elle fait exécuter.

M. Devin demande à M. Piret s'il souhaite faire stopper les travaux de rénovation du Musée du Masque ou les continuer.

M. Piret répond qu'il convient évidemment de continuer. Il souligne que l'intervention de M. Devin ne constitue cependant pas une réponse à sa question relative à la méthode d'évaluation des chantiers communaux.

M. Fayt rappelle à M. Piret, qui selon lui est au courant de la problématique, qu'un auteur de projet a été désigné, non pas par la Ville, mais par la Région wallonne, pour concevoir et suivre les travaux de rénovation et de sécurisation du Musée. La Ville n'a dès lors pas monté ce dossier, ni même désigné l'entreprise chargée pour ce faire. L'entreprise chargée de la mission de conception et de suivi ne satisfait pas pleinement la Ville, qui pourtant finance pour partie les travaux. La Ville, face aux difficultés de ce chantier, se montre particulièrement présente et rappelle à tout instant les personnes impliquées au cahier des charges, au budget imparti et aux délais convenus. M. Fayt souligne dans ce cadre que la Ville suit le dossier de près. Des membres de l'Administration communale sont systématiquement présents à toutes les réunions de chantier et, par ailleurs, lui-même participe à toutes ces réunions depuis septembre 2011. Si des avenants sont passés pour ce dossier, dont le montant total augmente régulièrement, ce n'est donc pas en raison d'un supposé laxisme de la Ville, mais plutôt à cause des manquements dans l'étude initiale du projet. Ainsi, celui-ci ne prévoyait pas un euro pour le retrait d'amiante, supposée inexistante dans le bâtiment. Un avenant de EUR 100.000 a été passé pour enlever ce matériau. Le déplacement du compteur de gaz et la mise en conformité du local de gaz et chaufferie sont d'autres exemples de ces surcoûts.

M. Piret rappelle que le constat des augmentations de coût est également vrai dans d'autres dossiers de travaux et que la problématique est plus générale.

M. Devin rappelle à M. Piret que la Ville évalue ou fait évaluer les travaux à leur juste valeur et conformément à ses obligations. Toutefois dans certains cas tels que l'égouttage, les estimations ne sont pas toujours aisées. Il demande à M. Piret, qui semble accepter les avenants afin de faire face à des circonstances imprévues et devenus nécessaires au Musée, d'également marquer son accord dans les autres dossiers, même lorsque ces autres dossiers ne le concernent pas directement.

Accord à l'unanimité

17. Dallage de la cour arrière de l'Ecole communale Roland Pouillard de Waudrez

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 525 et le montant estimé du marché ayant pour objet «Dallage de la cour arrière de l'Ecole communale Roland Pouillard de Waudrez ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 16.200,00 € hors TVA ou 19.602,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 722/72406-60 (n° de projet 20117236) en la couvrant par un prélèvement sur fonds de réserve.

Accord à l'unanimité

18. Amélioration de la régulation dans les bâtiments communaux

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 524 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Amélioration de la régulation dans les bâtiments communaux (Chaudière centre administratif - Bibliothèque)". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 16.420,00 € hors TVA ou 19.868,20 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 131/72401-60 (n° de projet 20121311) en la couvrant par emprunt.

Accord à l'unanimité

19. Création de sites de bulles à verre enterrées – Variante facultative (Création de sites de bulles à verre enterrées – Revêtement de la plateforme en dalles de caoutchouc)

- **Approbation changement de site**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le changement de site. Le site de la rue de Buvrines à Binche est remplacé par le site de la rue de la Station à Ressaix ;
- avertir l'adjudicataire, Edson MJP SPRL, Rue Achille Masset, 2 bis à 4340 Awans (Fozz), par lettre recommandée de ce changement.

M. de Stexhe demande pourquoi les bulles seront finalement enterrées à Ressaix plutôt qu'à Buvrines.

M. Van Houter indique qu'initialement, la Ville avait décidé l'enterrement des bulles présentes à la rue de Buvrines à Binche. Cependant, et contrairement aux indications de la cartographie des impétrants, les sondages du sol ont révélé la présence de nombreux tuyaux à l'endroit envisagé pour l'enterrement des bulles, rendant l'opération impossible. La Ville a dès lors dû sélectionner un autre site et le choix s'est porté à Ressaix, rue de la Station.

Mme Derbaix demande ce qu'il en est de l'enterrement des bulles à la rue de la Pépinière.

M. Van Houter répond que les bulles ont été enterrées, pour des raisons techniques non pas au lieu même des anciennes bulles mais sur le trottoir d'en face, avant les premiers emplacements de stationnement en venant de la route de Mons.

Accord à l'unanimité

20. Plan Triennal – Travaux d'amélioration de la rue du Pressé à Leval-Trahegnies (voirie et égouttage)

- **Approbation de l'estimation adaptée**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver les modifications au métré du cahier spécial des charges à la suite des remarques de l'IBSR ;
- approuver le montant adapté de l'estimation du marché ayant pour objet "Plan Triennal - Travaux d'amélioration de la rue du Pressé à Leval-Trahegnies (voirie et égouttage)" à savoir 792.060,25 € hors TVA ou 958.392,90 € TVA comprise en lieu et place de 787.360,25 € hors TVA ou 952.705,90 € TVA comprise ;
- transmettre la présente délibération à la tutelle ainsi qu'au pouvoir subsidiant.

Accord à l'unanimité

21. Rénovation des sanitaires à l'école maternelle de Buvrines

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 526 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Rénovation des sanitaires à l'école maternelle de Buvrines", établis par le Service des Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 7.600,00 € hors TVA ou 9.196,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 721/72401-60 (n° de projet 20127211) en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve.

Accord à l'unanimité

22. Aménagement des abords de piscine communale

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 529 et le montant estimé du marché "Aménagement des abords de piscine communale", établis par le Service des Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 45.186,50 € hors TVA ou 54.675,67 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 764/73501-60 (n° de projet 20127642). Ce crédit sera augmenté lors de la prochaine modification budgétaire.

Accord à l'unanimité

23. Aménagement d'un égouttage à la rue des Grands Bureaux à Ressaix

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 531, le projet d'avis de marché, les plans ainsi que le montant estimé du marché "Aménagement d'un égouttage à la rue des Grands

Bureaux à Ressaix”, établis par l’auteur de projet, H.I.T. Arrondissement de Thuin, Place communale, 4 à 6540 Lobbes. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 250.800,40 € hors TVA ou 303.468,48 €, 21% TVA comprise ;

- choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché ;
- transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle ;
- compléter et envoyer le formulaire standard de publication au niveau national ;
- le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 877/73501-60 (n° de projet 20128771).

Accord à l'unanimité

24. Travaux d'égouttage Rue Albert I^{er} à Leval-Trahegnies

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 532, le plan ainsi que le montant estimé du marché “Travaux d'égouttage Rue Albert I^{er} à Leval-Trahegnies”, établis par l’auteur de projet, H.I.T. Arrondissement de Thuin, Place communale, 4 à 6540 Lobbes. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 65.717,75 € hors TVA ou 79.518,48 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle ;
- le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 877/73501-60 (n° de projet 20128771).

M. Devin indique que ce dossier permettra aux riverains de ne plus patauger dans la boue.

Accord à l'unanimité

25. Entretien extraordinaire de trottoirs et de voiries dans l'entité de Binche – Exercice 2011 – Lot 1 (Amélioration des trottoirs des rues Blairon, Carnois et de Fontaine à Leval-Trahegnies)

- **Approbation d'avenant 4**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver l'avenant 4 du marché “Entretien extraordinaire de trottoirs et de voiries dans l'entité de Binche - Exercice 2011 - Lot 1 (Amélioration des trottoirs des rues Blairon, Carnois et de Fontaine à Leval-Trahegnies)” pour le montant total en plus de 78.568,20 € hors TVA ou 95.067,52 €, 21% TVA comprise ;
- approuver la prolongation du délai de 30 jours ouvrables ;
- transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle ;
- le crédit permettant cet avenant est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 421/73504-60 (n° de projet 20114224) ;

- ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire.

Accord à l'unanimité

26. Travaux d'amélioration des salles du Kursaal

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 535 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Travaux d'amélioration des salles du Kursaal". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 68.000,00 € hors TVA ou 82.280,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir l'appel d'offres général comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 763/72401-60 (n° de projet 20127631) en la couvrant par un emprunt.

Accord à l'unanimité

27. Terrain de football de Bray – Installation d'éclairage

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 536 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Terrain de football de Bray - Installation d'éclairage". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 59.500,00 € hors TVA ou 71.995,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 764/72201-60 (n° de projet 20127643) en la couvrant par un prélèvement sur fonds de réserve ;
- prévoir le crédit nécessaire pour faire face à la dépense lors de la prochaine modification budgétaire.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE SERVICES

28. Désignation d'un bureau d'études pour la démolition, l'ingénierie et les techniques spéciales pour la construction d'une salle polyvalente et de logements sis rue Saint-Moustier n° 6 et n° 8 à Binche

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des services ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 508 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Désignation d'un bureau d'études pour la démolition, l'ingénierie et les techniques spéciales pour la construction d'une salle polyvalente et de logements sis rue Saint-Moustier

n° 6 et n° 8 à Binche”. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 16.528,92 € hors TVA ou 19.999,99 €, 21% TVA comprise ;

- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget 2012 de la Régie foncière, article 600/100/80.

Accord à l'unanimité

29. Désignation d'un bureau d'étude pour la démolition, l'ingénierie et les techniques spéciales pour la construction de logements sis à la rue de la Triperie n° 5 à Binche

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des services ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 528 et le montant estimé du marché ayant pour objet “Désignation d'un bureau d'étude pour la démolition, l'ingénierie et les techniques spéciales pour la construction de logements sis à la rue de la Triperie n° 5 à Binche”. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 12.396,69 € hors TVA ou 14.999,99 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget 2012 de la Régie foncière, article 600/100/80.

Accord à l'unanimité

30. Mission complète d'étude et de direction de chantier du projet de réfection du clocher de l'église de Buvrinnes

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des services ;
- approuver la description technique réf. 533 et le montant estimé du marché “Mission complète d'étude et de direction de chantier du projet de réfection du clocher de l'église de Buvrinnes”, établis par le Service Travaux. Le montant estimé s'élève à 4.950,00 € hors TVA ou 5.989,50 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée par facture acceptée comme mode de passation du marché ;
- le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 790/73301-60 (n° de projet 20127902).

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

31. Acquisition et pose de bornes hydrauliques

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 514 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Acquisition et pose de bornes hydrauliques", établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 24.500,00 € hors TVA ou 29.645,00 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots:

- lot 1: Rue Notre Dame de Lorette, estimé à 12.250,00 € hors TVA ou 14.822,50 €, 21% TVA comprise ;
- lot 2: Rue de la Gaieté, estimé à 12.250,00 € hors TVA ou 14.822,50 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2012, article 424/73501-60 (n° de projet 20124241) en la couvrant par un emprunt.

Accord à l'unanimité

32. Achat d'une cintreuse pour le Service des Travaux

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 517 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Achat d'une cintreuse pour le Service des Travaux", établis par le Service des Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 3.170,00 € hors TVA ou 3.835,70 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 421/74403-51 (n° de projet 20124215) en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve.

Accord à l'unanimité

33. Achat d'équipements pour les événements

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 523 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Achat d'équipements pour les événements", établis par le Service des Fêtes. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 5.371,90 € hors TVA ou 6.500,00 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots:

- lot 1: Tente, estimé à 4.132,23 € hors TVA ou 5.000,00 €, 21% TVA comprise ;
- lot 2: Tonnelle, estimé à 1.239,67 € hors TVA ou 1.500,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 763/74101-98 (n° de projet 20127633) en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve.

Accord à l'unanimité

34. Installation de panneaux zone 30 aux abords des écoles
- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 509 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Installation de panneaux zone 30 aux abords des écoles". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 37.050,00 € hors TVA ou 44.830,50 €, 21% TVA comprise.
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 421/73102-60 (n° de projet 20124216) en la couvrant par emprunt ;
- transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.

Accord à l'unanimité

35. Fourniture et pose de ralentisseurs type chicane et de signalisation – Année 2012
- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 512 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Fourniture et pose de ralentisseurs type chicane et de signalisation - Année 2012". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 47.200,00 € hors TVA ou 57.112,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 421/73505-60 (n° de projet 20124220) en la couvrant par un emprunt ;
- transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.

Accord à l'unanimité

36. Achat de mobilier scolaire 2012
- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 519 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Achat de mobilier scolaire 2012". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 28.979,00 € hors TVA ou 35.064,59 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots:

- lot 1: Chaises, estimé à 4.520,00 € hors TVA ou 5.469,20 €, 21% TVA comprise ;
- lot 2: Bancs, estimé à 8.400,00 € hors TVA ou 10.164,00 €, 21% TVA comprise ;
- lot 3: Tables et bureaux, estimé à 6.050,00 € hors TVA ou 7.320,50 €, 21% TVA comprise ;
- lot 4: Armoires, estimé à 1.900,00 € hors TVA ou 2.299,00 €, 21% TVA comprise ;
- lot 5: Tableaux, estimé à 4.809,00 € hors TVA ou 5.818,89 €, 21% TVA comprise ;

- lot 6: Couchettes, estimé à 300,00 € hors TVA ou 363,00 €, 21% TVA comprise ;
- lot 7: Tableau interactif, estimé à 3.000,00 € hors TVA ou 3.630,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 722/74101-51 (n° de projet 20127222) en la couvrant par un emprunt.

Accord à l'unanimité

37. Fourniture et pose de ralentisseurs – Plots lumineux

- **Approbation de l'avenant 1**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver l'avenant 1 - Plots lumineux du marché "Fourniture et pose de ralentisseurs" pour le montant total en plus de 4.352,00 € hors TVA ou 5.265,92 €, 21% TVA comprise ;
- transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle ;
- le crédit permettant cet avenant est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 421/74101-52 (n° de projet 20114228).

Accord à l'unanimité

38. Achat de gros outillage et d'équipements pour le service Travaux – Année 2012

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 521 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Achat de gros outillage et d'équipements pour le service Travaux (2012)". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 8.264,47 € hors TVA ou 10.000,00 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots :

- lot 1 : Brouette motorisée, estimé à 4.049,59 € hors TVA ou 4.900,00 €, 21% TVA comprise ;
- lot 2 : Découpeur plasma + casque à souder automatique, estimé à 2.314,05 € hors TVA ou 2.800,00 €, 21% TVA comprise ;
- lot 3 : Carotteuse diamant, estimé à 1.900,83 € hors TVA ou 2.300,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 421/74402-51 (n° de projet 20124214) en la couvrant par un prélèvement sur le fonds de réserve.

Accord à l'unanimité

39. Fourniture et pose de coussins berlinois et de signalisation – Année 2012

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 511 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Fourniture et pose de coussins berlinois et de signalisation - Année 2012". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 40.880,00 € hors TVA ou 49.464,80 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 421/73504-60 (n° de projet 20124217) en la couvrant par un emprunt ;
- transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.

Accord à l'unanimité

40. Achat de matériel d'équipement et d'exploitation – Service Incendie
 - **Approbation des conditions et du mode de passation**
 - **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 527 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Achat de matériel d'équipement et d'exploitation - Service Incendie". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 14.899,72 € hors TVA ou 18.028,66 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 351/74403-51 (n° de projet 20123515) en la couvrant par un emprunt.

Accord à l'unanimité

41. Acquisition d'un véhicule officier et aménagement intérieur
 - **Approbation des conditions et du mode de passation**
 - **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 534 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Acquisition d'un véhicule officier et aménagement intérieur", établis par le Service Incendie. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 24.792,56 € hors TVA ou 29.999,00 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots:

- lot 1: Véhicule, estimé à 14.812,40 € hors TVA ou 17.923,00 €, 21% TVA comprise;
- lot 2: Aménagement intérieur du véhicule, estimé à 8.492,56 € hors TVA ou 10.276,00 €, 21% TVA comprise;
- lot 3: Peinture, estimé à 1.487,60 € hors TVA ou 1.800,00 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 351/74301-52 (n° de projet 20123514) en la couvrant par emprunt.

Accord à l'unanimité

42. Achat de matériel de psychomotricité

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 518 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Achat de matériel de psychomotricité", établis par le Service Enseignement. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 28.411,10 € hors TVA ou 34.377,43 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 722/74101-98 (n° de projet 20127223) en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve et subsides ;
- solliciter une subsidiation pour ce marché auprès des autorités subsidiantes (Ministère de la Communauté Française - Adepts).

Accord à l'unanimité

43. Achat d'une tondeuse autoportée

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 530 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Achat d'une tondeuse autoportée". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 33.057,85 € hors TVA ou 40.000,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 421/74401-51 (n° de projet 20124213) en la couvrant par un emprunt ;
- transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.

Accord à l'unanimité

TRAVAUX

44. Convention d'entretien des plantations dans les ronds-points SPW – Approbation de la signature de la convention

- **APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver la signature de la convention d'entretien des plantations dans les ronds-points SPW ;
- faire parvenir deux exemplaires de la convention signée au SPW (Département du réseau du Hainaut et du Brabant wallon, Direction des routes de Charleroi, Îlot Écluse – Rue de l'Écluse, 22 à 6000 Charleroi) pour signature par l'autorité du SPW.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT

45. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2011/2012 – Académie des Beaux Arts et des Arts Décoratifs – Population scolaire arrêtée au 31 janvier 2012

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de la population scolaire de l'Académie des Beaux Arts et des Arts Décoratifs de la Ville de Binche, arrêtée en date du 31 janvier 2012.

Prise de connaissance

46. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2011/2012 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Population scolaire arrêtée au 31 janvier 2012

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de la population scolaire de l'Académie de Musique, de Danse et de Déclamation de la Ville de Binche, arrêtée en date du 31 janvier 2012.

Prise de connaissance

FABRIQUES D'EGLISES

47. Fabrique d'église Saint-Rémi de Waudrez – Compte – Exercice 2009

- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le compte de l'exercice 2009, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Rémi de Waudrez, en sa séance du 08 septembre 2010, qui se clôture comme suit :

- Recettes : 5.352,42 € ;
- Dépenses : 6.447,38 € ;
- Déficit : 1.094,96 €.

Pour : 18

Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Kevin VAN HOUTER, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Claudine DURINCKX, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAI, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE, Frédéric JOIE, Etienne PIRET, Benoît DEGHOAIN, Armand STRUB, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT

Abstention : 9

Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Jacques DERVAL, Laurent ARMAN, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT

48. Fabrique d'église Sainte-Marie Madeleine à Epinois – Compte – Exercice 2010

- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le compte de l'exercice 2010, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Marie Madeleine à Epinois, en sa séance du 05 avril 2011, qui se clôture comme suit :

- Recettes : 377,39 € ;
- Dépenses : 1.774,85 € ;
- Déficit : 1.397,46 €.

M. Van Houter souligne que des anomalies majeures ont été constatées dans le compte de cette Fabrique.

Pour : 14

Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE, Frédéric JOIE, Etienne PIRET, Benoît DEGHORAIN, Armand STRUB, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Claudine DURINCKX, Marie-Claude KLENNER

Abstention : 8

Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT

Contre : 5

Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Kevin VAN HOUTER, Laurent ARMAN, Patrice LAI

49. Fabrique d'église Saint-Rémi de Waudrez – Budget – Exercice 2011

- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le budget de l'exercice 2011, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Rémi de Waudrez, en sa séance du 08 septembre 2010, qui se clôture comme suit :

- Recettes : 20.037,67 € ;
- Dépenses : 20.037,67 €.

Pour : 15

Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Kevin VAN HOUTER, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE, Frédéric JOIE, Etienne PIRET, Benoît DEGHORAIN, Armand STRUB, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT

Abstention : 12

Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Claudine DURINCKX, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAI

50. Fabrique d'église Saint-Ursmer de Binche – Compte – Exercice 2009

- AVIS

Le Conseil Communal est invité à émettre un avis sur le compte de l'exercice 2009, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Ursmer de Binche, qui se clôture comme suit :

- Recettes : 104.486,80 € ;
- Dépenses : 75.750,45 € ;
- Excédent : 28.736,35 €.

Pour : 18

Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Kevin VAN HOUTER, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Claudine DURINCKX, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAI,

Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE, Frédéric JOIE, Etienne PIRET, Benoît DEGHOIRAIN, Armand STRUB, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT

Abstention : 9

Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN

POLICE ADMINISTRATIVE

51. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route

- ARRET

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de règlement complémentaire au code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Binche, section de Ressaix, rue des Garennes, à proximité du n° 122.

Accord à l'unanimité

52. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route

- ARRET

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de règlement complémentaire au code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Binche, rue de la Princesse, le long du n° 25.

Accord à l'unanimité

53. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route

- ARRET

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de règlement complémentaire au code de la route instaurant la mise en place de zones d'évitement striées aux endroits suivants :

- à la rue Verte à Binche, section de Leval, une zone d'évitement striée, d'une longueur de 10 mètres, réduisant progressivement la largeur à 4 mètres est établie à l'opposé de l'habitation n° 11 ;
- à la rue Verte à Binche, section de Leval, une zone d'évitement striée, d'une longueur de 10 mètres, réduisant progressivement la largeur à 4 mètres est établie devant les habitations n° 37 et n° 39 ;
- à la rue des Erables à Binche, section de Péronnes, une zone d'évitement striée, d'une longueur de 10 mètres, réduisant progressivement la largeur à 4 mètres est établie le long du jardin de l'habitation n° 31 ;
- à la rue Joseph Wauters à Binche, section de Péronnes, une zone d'évitement striée, d'une longueur de 10 mètres, réduisant progressivement la largeur à 4 mètres est établie à l'opposé de l'habitation n° 116 ;
- à la rue Joseph Wauters à Binche, section de Péronnes, une zone d'évitement striée, d'une longueur de 10 mètres, réduisant progressivement la largeur à 4 mètres est établie à l'opposé de l'habitation n° 167 et n° 169 ;
- à la rue Clerfayt à Binche, section de Waudrez, une zone d'évitement striée, d'une longueur de 10 mètres, réduisant progressivement la largeur à 4 mètres est établie devant l'habitation n° 57 ;
- à la rue de la Chapelette à Binche, section de Bray, une zone d'évitement striée, d'une longueur de 10 mètres, réduisant progressivement la largeur à 4 mètres est

établie devant le poteau de signalisation en forme de crayon implanté entre l'école et l'habitation n° 78 ;

- à la rue de la Chapelette à Binche, section de Bray, une zone d'évitement striée, d'une longueur de 10 mètres, réduisant progressivement la largeur à 4 mètres est établie à l'opposé des habitations n° 66 et n° 68 ;
- à la rue de Fontaine à Binche, section de Leval, une zone d'évitement striée, d'une longueur de 10 mètres, réduisant progressivement la largeur à 4 mètres est établie à l'opposé de l'école au n° 356 ;
- à la rue de Fontaine à Binche, section de Leval, une zone d'évitement striée, d'une longueur de 10 mètres, réduisant progressivement la largeur à 4 mètres est établie devant l'habitation n° 358 ;
- à la rue de la Basse Egypte à Binche, section de Buvrignes, une zone d'évitement striée, d'une longueur de 10 mètres, réduisant progressivement la largeur à 4 mètres est établie devant l'habitation n° 79.

Accord à l'unanimité

54. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route

- ARRET

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au code de la route :

- en supprimant la mise en place de zones d'évitement striées ainsi que les règles de priorité y applicables, adoptées en Conseil communal du 20 décembre 2011 (point n° 40), à la rue d'Anderlues à Binche, section Leval-Trahegnies, devant les immeubles n° 46 et n° 23 ;
- en instaurant la mise en place de zones d'évitement striées ainsi que les règles de priorité y applicables, à la rue d'Anderlues à Binche, section Leval-Trahegnies, devant les immeubles n° 50 et n° 52, ainsi que devant l'immeuble n° 25.

Vote sur l'inscription du point en urgence : accord à l'unanimité

Vote sur le point : accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

55. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 15 février 2012

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 15 février 2012.

M. Piret indique, au point 21, qu'en réponse à sa question concernant le recouvrement par la Ville du coût de la sécurisation d'un bâtiment sis route de Mons, M. Somers n'avait pas indiqué que la Ville entamerait préalablement la procédure classique en recouvrement via le Service de la Recette avant d'entamer une procédure judiciaire.

M. Devin indique que le procès-verbal reproduit à son sens fidèlement la réponse formulée par M. Somers. Il demande à celui-ci de confirmer que sa réponse était bien conforme à la mention qui en est faite au projet de procès-verbal. M. Somers répond par l'affirmative. M.

Devin indique au Conseillers communaux qu'il ne sera pas tenu compte de la remarque de M. Piret afin de dresser le procès-verbal définitif de la séance du 15 février 2012.

M. Devin indique, au point 4, qu'il avait félicité M. Navez pour son départ à la retraite. Il souhaite que les félicitations qu'il avait données à M. Navez soient reproduites au procès-verbal afin que la trace de cette heureuse déclaration pour la Ville soit conservée.

M. Devin sollicite l'approbation du projet de procès verbal moyennant cette dernière remarque.

Procès-verbal adopté moyennant la remarque de M. Devin

M. Devin constate qu'il n'y a pas de remarque ni de question. Il lève la séance publique.

*

La séance publique est levée

*

HUIS CLOS

PERSONNEL

1. **Personnel – Désignation d'un Secrétaire communal faisant fonction**
- **RATIFICATION**
2. **Personnel statutaire – Convention de mise à disposition d'un agent communal**
- **RATIFICATION**
3. **Personnel technique statutaire – Disponibilité pour convenances personnelles – Prolongation**
- **DECISION**
4. **Personnel technique statutaire – Disponibilité pour convenances personnelles – Prolongation**
- **DECISION**
5. **Personnel administratif statutaire – Démission – Mise à la retraite**
- **DECISION**

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

6. **Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant**
- **DECISION**
7. **Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Mise en disponibilité pour cause de maladie**
- **DECISION**
8. **Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Mise en disponibilité pour cause de maladie**
- **DECISION**

9. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Création d'un demi-emploi – Changement d'affectation – Désignation et affectation
- DECISION
10. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire
- DECISION
11. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire
- DECISION
12. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire
- DECISION
13. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire
- DECISION
14. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire
- DECISION
15. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
16. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
17. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Désignation d'un instituteur primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
18. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2010/2011 – Organisation des cours de religion catholique – Désignations/Affectations/Réaffectations des maîtres de religion catholique à partir du 1^{er} septembre 2010 et du 1^{er} octobre 2010
- DECISION
19. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Organisation des cours de religion catholique – Désignations et affectations des maîtres à partir du 1^{er} septembre 2011
- RATIFICATION

20. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Organisation des cours de religion catholique à partir du 1^{er} octobre 2011
- RATIFICATION

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ARTISTIQUE

21. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Année scolaire 2011/2012 – Réaffectation temporaire – Remplacement pour congé de maternité – Modification de la délibération
- DECISION